TL 2554

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE GENERALE

PROVISOIRE

A/34/PV.16
2 octobre 1979

FRANCAIS

Trente-quatrième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA SEIZIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le lundi 1er octobre 1979, à 15 h 10

Président : M. SALIM (République-Unie de Tanzanie)

puis : M. ILLUECA (Panama)

M. AL-HADDAD (Yémen)

Allocution de Son Excellence Mme Maria de Lourdes Pintasilgo, Premier Ministre de la République portugaise

Débat général /9/ (suite)

Déclarations de :

M. Fischer (République démocratique allemande)
M. Cubillos (Chili)
M. Nogues (Paraguay)
M. Peacock (Australie)
M. Al-Sabah (Koweït)
M. Dawa Tsering (Bhoutan)
M. Chakulya (Zambie)
M. Dorcely (Haïti)

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des conférences, bureau A-3550, 866 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

79-72293/A

La séance est ouverte à 15 h 25.

ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE Mme MARIA DE LOURDES PINTASILGO, PREMIER MINISTRE DU PORTUGAL

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée générale va entendre cet après-midi une déclaration de S. Exc. Mme Maria de Lourdes Pintasilgo, Premier Ministre du Portugal.

Son Excellence, Mme Maria de Lourdes Pintasilgo, Premier Ministre du Portugal est escortée dans la salle de l'Assemblée générale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue aux Nations Unies à S. Exc. Mme Maria de Lourdes Pintasilgo, Premier Ministre du Portugal, et je l'invite à prendre la parole.

Mme PINTASILGO (Portugal) (parle en portugais; texte français fourni par la délégation) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter pour votre élection à la présidence de cette Assemblée générale. Nous connaissons bien votre prestigieuse carrière, votre expérience et votre sagesse, car mon pays a eu, ces dernières années, l'honneur et le plaisir de travailler et de collaborer avec vous. Nous sommes donc particulièrement heureux de pouvoir compter, pendant l'exercice de vos nouvelles fonctions, sur vos conseils judicieux et sur votre haute compétence. Votre élection représente aussi l'expression du respect et de la considération de la communauté internationale à l'égard de votre pays, auquel le Portugal est lié par des rapports d'amitié et de solidarité que je suis heureuse de réaffirmer ici aujourd'hui.

Notre reconnaissance et notre hommage s'adressent aussi à votre prédécesseur, l'ambassadeur Indalecio Lievano, qui a témoigné une fois de plus, dans l'exercice de ses fonctions, de ses qualités de diplomate et d'homme d'Etat.

Je souhaiterais aussi évoquer à présent la mémoire du président de l'Angola, Agostinho Neto, dont le décès prématuré survenu récemment, a rendu plus pauvres l'Afrique et la famille des nations qui s'expriment en portugais.

Mme Pintasilgo (Portugal)

En lui rendant aujourd'hui un hommage sincère, je m'associe au deuil du peuple angolais qui saura, j'en suis certaine, poursuivre l'oeuvre de consolidation nationale que le président Neto était en train d'accomplir avec lucidité et détermination.

Je m'adresse à cette Assemblée avec la conscience très nette qu'elle se déroule au seuil des années 80 et que cela est lourd de sens.

Les calendriers peuvent être considérés comme de simples conventions inscrivant des dates dans la routine de la continuité. Ils peuvent être aussi la rupture de cette même continuité. Mais ils peuvent être des jalons qui nous interpellent, face à la nouveauté des instants, à l'irruption de l'histoire inédite, au devenir que l'action des hommes et des peuples façonne et crée.

Ils nous incitent à envisager de nouvelles frontières, à utiliser de nouvelles méthodes et à nous libérer du poids des sédiments accumulés.

Ils sont ainsi une invitation à concevoir des alternatives viables et à choisir courageusement celles qui servent tous les hommes et l'être humain dans toute ses dimensions.

Mme Pintasilgo (Portugal)

Ils sont un défi au non-conformise et à l'imagination, une fois épuisées les lignes découlant de la projection d'un passé déjà vécu où prennent corps des interrogations et des perplexités, face à l'inconnu.

Avec l'approche des années 80, le futur nous envahit. Il secoue le présent dans lequel nous sommes installés, il nous pose des questions sur les pas laissés dans l'histoire et il nous demande sans complaisance quelle est la destinée que nous prévoyons et que nous préparons.

La rencontre avec les années 80 est ainsi la rencontre décisive avec la possibilité de façonner un projet commun à toute l'humanité.

Nous envisageons l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale sous cet angle. L'ordre du jour couvre, il est vrai, des points qui sont discutés depuis longtemps. Si nous n'avions pas devant nous la gravité des situations auxquelles ils ont trait, nous pourrions presque dire que l'Assemblée générale se complaît dans la satisfaction de soi et dans un cérémonial de répétition d'intentions et de préoccupations. Mais nous savons qu'il n'en est pas ainsi : d'un côté, l'apparente froideur des points de l'ordre du jour reflète la pudeur de la communauté que nous formons face à la tragédie de notre propre condition humaine et à l'immense difficulté d'y faire face d'une façon créatrice. Sous chaque point de l'ordre du jour se cachent des réalités humaines - des personnes, des groupes, des nations du monde entier - qui dépassent l'épaisseur de l'appareil bureaucratique qui, dans tous les systèmes, tend à neutraliser ce qui est vivant et vital. D'autre part, l'Assemblée générale est aujourd'hui en mesure de poser d'une façon radicalement nouvelle de vieilles questions et aussi de soulever des problèmes que le temps a oubliés.

Ces dernières années, des faits et des événements se sont accumulés; l'Assemblée générale les a analysés constamment, en façonnant des résolutions qu'elle a ensuite adoptées. La question que nous pouvons nous poser, aujourd'hui, est celle de savoir si l'impact de l'Organisation comme libre association d'Etats souverains, comme instance politique ultime sur le plan international, se fait sentir uniquement dans les termes exponentiels de la croissance des déclarations, des résolutions, des conventions et des mécanismes institutionnels d'exécution.

Mme Pintasilgo (Portugal)

Nous sommes profondément convaincus que les efforts cumulatifs des différentes actions passées des Nations Unies se traduisent aujourd'hui par un progrès qualitatif du fonctionnement du système et, ce qui est plus important encore, de la conscience solidaire de la communauté mondiale.

L'Assemblée générale, croyons-nous, est en mesure de fonctionner à la fois comme point de cristallisation de ce qui est acquis et comme manifestation, encore tâtonnante mais déjà visible, d'une nouvelle expression de la solidarité mondiale. Pour que cela apparaisse dans toute sa clarté, il est indispensable qu'y puissent converger les aspirations des masses populaires du monde entier, la conscience rigoureuse de la solidarité qui unit les hommes et les peuples, et la décision qui doit inspirer les dirigeants politiques dans leur tâche au service des peuples et de la paix entre les nations.

A l'aube des années 80, il me semble important d'énoncer sommairement ce qui apparaît comme le sédiment des années 70 dans le cadre du système des Nations Unies. Ce faisant, je laisserai délibérément de côté de nombreux points de l'ordre du jour qui mériteraient, à eux seuls, une intervention en séance plénière. La délégation de mon pays ne manquera pas de s'y reporter dans les commissions appropriées.

Et je dégage, entre autres : la situation à Chypre et en Asie du Sud-Est; les propositions de création de zones dénucléarisées en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie du Sud; les premiers pas en vue de l'établissement d'un nouvel ordre international dans le domaine de l'information; la convocation de la Conférence mondiale du désarmement; ainsi que toutes les questions concernant la condition de la femme, notamment la préparation de la Conférence mondiale de 1980, dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour la femme, et l'élaboration d'une convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

A propos de ce dernier point, qu'il me soit permis de rappeler que l'indéniable progrès réalisé dans le monde en ce qui concerne l'accès de quelques femmes à des postes politiques clefs ne doit pas nous faire oublier que l'immense majorité des femmes est encore très loin de pouvoir contribuer, en pleine égalité de droits et de possibilités, à la création des nouveaux modèles de vie et de société dont le monde a tant besoin.

Mme Pintasilgo (Portugal)

A la fin de cette décennie, nous sommes amenés à envisager notre adhésion à la Charte des Nations Unies non pas tant comme une affirmation de principe rigide et immuable - et, par là, abstraite et sans prise sur le réel - mais plutôt comme un code de conduite enrichi, dans son interprétation, par les éléments de l'expérience vécue et par les leçons des années 70.

Nous estimons qu'à chaque étape de l'histoire des relations internationales, de nouveaux droits et les devoirs qui les accompagnent, de même que des normes de comportement toujours plus nettes, prennent corps, pour donner une vigueur renouvelée et une interprétation plus large aux principes affirmés dans la Charte.

Dans les années 70, les profondes transformations intervenues dans l'ordre social et économique existant entre les peuples ainsi que le caractère insolite de beaucoup de conflits ont montré que le code de conduite contenu dans la Charte lie indissolublement toutes les nations, grandes ou petites, puissantes ou faibles, amenant les unes à reconsidérer la faiblesse de leur force et les autres à mesurer la force de leur faiblesse.

Dans ce contexte, la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies figurant dans la résolution 2625 (XXV) et la Charte des droits et devoirs économiques des Etats figurant dans la résolution 3281 (XXIX) sont des exemples clairs de l'enrichissement du code de conduite que la Charte permet.

La préoccupation croissante, dans tout le système, et l'expérience des dernières années en vue de transformer les positions antagoniques en plates-formes de concertation permettant la négociation par le dialogue et les éclaircissements respectifs ont permis, graduellement, de remplacer ce que l'on peut appeler la tyrannie du vote par la pratique, pleine de sagesse, du consensus. Il s'agit, dans cette évolution, du passage graduel de l'empire de la théorie juridique à la pratique de la solidarité.

Grâce aux efforts déployés en vue de la concertation, les années 70 nous ont laissé, dans le cadre des Nations Unies, un profil plus net de ce que l'on peut appeler les questions politiques. En effet, deux organes fondamentaux du système sont étroitement liés à l'Assemblée générale et s'occupent tous les deux de questions politiques : le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social.

Mme Pintasilgo (Portugal)

Le premier est le siège statutaire de l'évaluation des rapports de force dans le monde et des efforts, toujours renouvelés, pour trouver des solutions pacifiques aux grands conflits. Il est facile de vérifier que les grandes questions soulevées au Conseil de sécurité, dont mon pays a l'honneur de faire partie, concernent non seulement la dimension purement politique des événements, mais aussi des problèmes qui se posent à l'échelle mondiale, tels que l'injustice sociale et les conditions de vie sous-humaines que connait une grande partie de l'humanité.

Parallèlement, si le Conseil économique et social s'occupe d'une façon précise de questions relatives à l'économie, à la science, à la culture et à l'information - bref, de questions sociales au sens le plus large - ces questions ne peuvent être considérées comme non politiques.

La résolution 197 (XXXII) de l'Assemblée générale demande sans ambiguïté aux institutions spécialisées du système des Nations Unies de mettre immédiatement en oeuvre les résolutions de l'Assemblée générale.

Les problèmes d'ordre économique, social et culturel ont une dimension politique que seule l'Assemblée générale a compétence pour juger.

Ces affirmations ne sont pas le résultat d'une interprétation politique du système des Nations ni d'une politisation inadéquate de tout le système. En effet, la décennie qui se termine a confirmé sans équivoque que l'indépendance économique et l'indépendance politique sont liées d'une façon extrêmement intime et profonde.

Dès que les pays producteurs de matières premières ont pris conscience de façon dramatique du fait que leur indépendance économique était le seul garant de leur indépendance politique - jusqu'à l'affirmation de l'indépendance économique de pays que l'industrialisation semblait rendre invulnérables du point de vue politique - une évolution très profonde a eu lieu.

Le lien entre ces deux vecteurs est si grand que nous pouvons légitimement nous demander sur quel critère se fonde aujourd'hui la véritable indépendance. Nous trouvons-nous déjà à une étape d'échanges économiques qui transcendent l'Etat-Nation et en diminuent peut-être la force politique? Le cas échéant, quelle garantie l'Etat-Nation peut-il trouver pour assurer sa propre autonomie, la liberté de ses choix et de ses options?

Mme Pintasilgo (Portugal)

Confrontés à des situations toujours plus difficiles, nous sommes envahis par des modèles qui ne nous sont pas familiers et par des aspirations qui nous viennent d'autres latitudes. Le grand défi auquel nous devons faire face est celui de sortir du réseau de relations toujours plus complexes, voire contradictoires, qu'implique le marché mondial et qui lient politiquement les Etats les uns aux autres, tout en affirmant l'autonomie de chaque peuple.

Ce que je viens d'affirmer a un rapport étroit avec un autre legs important de la décennie des années 70 : le vide politique de la science et de la technologie devient évident lorsque ces dernières ne sont pas mises au service du développement et ne contribuent pas à la bonne entente entre les hommes et à leur bonheur.

Le véritable potentiel des transformations réside dans la relation de l'homme avec son environnement naturel et culturel et avec son espace et son histoire. C'est à ce niveau-là que l'on peut faire obstacle à l'imposition d'un modèle unique et que l'on peut surtout créer les expressions de la culture - c'est-à-dire des façons de vivre et d'être, avec la force nécessaire pour stimuler des technologies plus adéquates -, des systèmes économiques plus flexibles, et affirmer une souveraineté à la fois plus rigoureuse et plus tolérante.

Un tel processus de développement n'est cependant pas toujours compatible avec les contraintes économiques imposées souvent de l'extérieur et qui vont parfois même jusqu'à fixer des taux d'inflation et de chômage, voire le degré de l'augmentation de la richesse nationale d'un pays.

De telles contraintes entraînent, au sein de vastes régions du monde ou dans la vie des peuples, la fixation irréversible, à moyen ou à long terme, de types bien définis d'activités scientifiques, techniques et commerciales empêchant que ces activités ne soient mises au service d'un peuple ou d'une culture. Cela revient à une négation du développement lui-même. C'est pour cela que l'on peut dire aujourd'hui que la science et la technique sont souvent le cheval de Troie d'une domination déguisée.

Mme Pintasilgo (Portugal)

La science et la technique peuvent en effet servir de véhicule à une certaine rationalité et à un langage commun; mais elles peuvent aussi provoquer la désintégration du tissu social. Pour qu'elles deviennent des outils d'un véritable développement, il faut procéder à la désaliénation du travail scientifique et technique qui, par une conception peu réaliste de "pureté" scientifique, se soustrait souvent aux mouvements sociaux du monde dans lequel il s'insère.

Le renforcement des valeurs culturelles est aujourd'hui la ligne par où passe nécessairement toute stratégie d'une véritable indépendance nationale, non seulement pour sauvegarder la souveraineté légitime de chaque peuple, mais surtout pour défendre une communauté mondiale plus riche dans sa diversité et plus capable de faire face aux problèmes, grâce à la contribution apportée par chaque culture et chaque peuple.

C'est à ce niveau-là qu'il faut situer, à l'intérieur du système des Nations Unies, l'oeuvre systématique des institutions spécialisées et, d'une façon toute particulière, de l'UNESCO, à laquelle je me trouve personnellement associée en tant que membre du Conseil exécutif.

Le développement que nous cherchons pour tous les peuples est en effet un développement endogène; il ne s'agit pas d'un développement en vase clos, de la recherche d'une racine mythique qui, soudain, ferait naître une science nouvelle et une technique nouvelle. Loin de là! Il s'agit de respecter le rythme de croissance de chaque région, d'assurer le rendement optimal des matières premières, de percevoir la corrélation entre l'homme et la nature, entre le présent et l'histoire faite ou à faire. Il s'agit aussi, pour une société, de s'efforcer de façon dynamique de contribuer à sa propre évolution historique par le biais de sa culture, de ses techniques et de ses propres matériaux. Bref, il s'agit de la voie originale de tout développement historique.

Un rapport plus net se dégage, en cette fin de décennie, entre les droits des individus et les droits des peuples. Les droits des individus

Mme Pintasilgo (Portugal)

constituent le fondement de l'ordre interne des Etats. Ils ont trait à la liberté et aux garanties fondamentales de la personne humaine, à l'information objective et à la capacité de bénéficier des liens culturels et de participer à leur création. Ils ont trait surtout à la possibilité pour chaque individu de choisir son destin, d'écrire sa propre histoire, d'exprimer sa pensée, d'ajouter au monde qu'il a trouvé en naissant une contribution personnelle qui constitue la culture dynamique, le droit d'être différent et d'exprimer cette différence; le droit à la vie en tant que bien fondamental et à la satisfaction des nécessités de base.

Ces droits ne sont pas toujours satisfaits en tout lieu et en tout temps. Ils sont liés aux droits des peuple.

Mme Pintasilgo (Portugal)

Le droit inaliénable à la souveraineté - tel qu'il a toujours été compris - s'exerce sur le territoire, mais aussi, et surtout, sur les ressources naturelles et le patrimoine culturel qui les caractérisent. Le droit d'établir une stratégie de développement, de définir ses choix politiques et les limites de leur portée en est un autre. Chacun a le droit de ne pas être un simple élément subalterne que les circonstances lient à des puissances plus fortes, mais à être considéré comme partenaire à part entière sur le plan international.

Car, sinon, combien inutile est l'effort de ceux qui, au sein de chaque société, travaillent et luttent pour un avenir meilleur dont ils rêvent et qu'ils chérissent et qui se voient les pièces d'un jeu d'échecs dont ils ignorent les règles ou sur lesquelles ils n'ont pas de prise.

Et c'est dans ce contexte que surgit, avec tout son illogisme, la course aux armements. Dans un monde désordonné, ce sont des questions de simple survie plus encore que des questions d'ordre moral que le désarmement pose.

Soyons clairs. Il n'y a pas de stratégie du développement pour les années 80 qui soit compatible avec la politique actuelle de la course aux armements. Dans ces conditions, ou bien la plus grande partie des ressources financières, scientifiques et techniques sont "déviées" vers la solution qu'elles pourraient apportées au problème du développement ou alors l'équilibre et le nouvel ordre mondial resteront des mythes. Le désarmement ne peut pas être envisagé comme un voeu pieux empêchant le déclenchement d'une guerre mondiale.

La course aux armements, de nos jours, provoque la guerre elle-même. Depuis la deuxième guerre mondiale jusqu'à ce jour, plus de 125 guerres ont éclaté dans le monde et affecté directement plus de 60 pays et, de façon indirecte, plus de 80. Il faut dire que ces guerres localisées n'ont fait que perpétuer un système où le recours à la violence est une donnée permanente.

C'est pourquoi le Portugal, tout en respectant scrupuleusement ses alliances, souhaite et défend tous les efforts ayant en vue un désarmement général et contrôlé.

Mme Pintasilgo (Portugal)

Bien sûr, nous reconnaissons la complexité et la difficulté des négociations sur le désarmement; nous n'oublions pas non plus le droit légitime des Etats à assurer leur sécurité. Nous proclamons toutefois l'impératif moral - et pragmatique - selon lequel il faut instaurer un esprit et les mécanismes susceptibles de remplacer l'hostilité latente qui règne aujourd'hui dans de vastes régions du monde par une atmosphère de confiance et de respect mutuels. Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra mettre au service du progrès humain la large part des moyens techniques et financiers qui sont mobilisés actuellement par l'industrie des armements.

Dans cette perspective, mon pays se réjouit des négociations SALT entre les Etats-Unis et l'URSS, dont la continuité et l'élargissement pourront constituer un pas important vers une véritable détente internationale. De même, le Portugal accorde une importance particulière aux initiatives ayant pour but d'établir des systèmes régionaux de sécurité, comme la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, que les Nations Unies ont encouragées.

La conscience toujours croissante de la complexité accrue de la lutte pour les droits des peuples - de tous les peuples - nous oblige à mentionner avec une inquiétude particulière la situation au Moyen-Orient.

Lié par l'histoire et par la culture aux peuples de cette région, mon pays a, à plusieurs reprises, souligné la nécessité de trouver une solution globale, juste et durable, qui garantisse à tous les Etats de ladite région le droit d'exister et de vivre en paix à l'intérieur de frontières reconnues et respectées, qui conduise au retrait d'Israël des territoires occupés depuis 1967 et au démantèlement des colonies de peuplement qu'Israël a créées et qui assure enfin la concrétisation effective des droits nationaux légitimes du peuple palestinien injustement déchiré par une diaspora si souvent accompagnée d'effusions de sang, de persécutions et de désespoir.

Le Portugal, qui préside la Commission créée par le Conseil de sécurité pour enquêter sur les colonies de peuplement israéliennes dans les territoires arabes occupés, voudrait laisser ici un clair témoignage de la croissante

Mme Pintasilgo (Portugal)

anxiété du peuple palestinien et de la détermination avec laquelle il se bat pour faire reconnaître son droit inaliénable à créer une patrie dans laquelle il puisse vivre librement, et de façon à ce que prenne fin sa condition actuelle, inacceptable pour la conscience de la communauté internationale.

Parmi les différentes tâches que les Nations Unies se sont assignées pour assurer l'exercice effectif des droits fondamentaux des peuples, la décolonisation et la défense du droit à l'autodétermination ont occupé une place de la plus grande importance, mettant à jour leur potentiel d'intervention morale. Certaines situations coloniales persistent quand même, qui mettent en jeu la stabilité internationale et constituent un défi à la conscience des nations.

Telle est la situation en Afrique australe où, en Namibie et au Zimbabwe, l'on voit persister des systèmes politiques illégaux qui, non seulement empêchent les populations de ces deux pays d'exercer librement leur droit à l'autodétermination, mais sont aussi à l'origine d'attaques condamnables contres des pays voisins auxquels nous attachent d'étroits liens de solidarité.

Le Gouvernement portugais espère que les efforts diplomatiques entrepris dans le cadre des Nations Unies en vue de mettre fin à l'occupation illégale de la Namibie pourront, dans un proche avenir, mener le territoire à l'indépendance, dans le respect intégral de son unité et de son intégrité territoriale et de la volonté librement exprimée de toutes ses forces politiques.

Nous avons fait l'expérience douloureuse de circonstances comparables et du cycle dramatique et négatif de l'intransigeance politique, et nous espérons que l'actuelle Conférence de Londres trouvera une formule capable de restaurer la légalité, de défendre équitablement les divers intérêts légitimes en jeu et de restituer au peuple du Zimbabwe le droit d'exprimer librement sa volonté sans d'injustes tutelles de la part de minorités internes.

Un autre aspect négatif de la situation existant dans la région est mis en évidence par le système de l'apartheid dont la persistance vient de nous être prouvée une fois de plus par l'établissement d'un nouveau bantoustan qui, d'ailleurs, n'a été reconnu - et cela est significatif - que par ses créateurs.

Mme Pintasilgo (Portugal)

Le Portugal, dont le peuple a toujours rejeté toute forme de discrimination fondée sur la race, réitère fermement sa condamnation de cette pratique politique et sociale qui constitue une offense à la conscience universelle et un obstacle au progrès de l'humanité.

Un autre peuple - celui du Timor oriental - lié directement à mon pays par l'histoire, continue de se voir refuser le droit légitime à l'autodétermination. Malgré plusieurs condamnations par les Nations Unies, malgré les résolutions approuvées par cette Assemblée et par le Conseil de sécurité, le peuple du Timor oriental n'a pu, jusqu'à présent, exercer effectivement ce droit, et le Portugal, en tant que Puissance administrante, n'a pas pu, à lui seul, renverser la situation injuste créée dans le territoire. Nous lançons donc un appel à la conscience internationale pour que soient rapidement réunies les conditions qui permettront la normalisation progressive de la vie des populations du Timor oriental.

Parallèlement à la reconnaissance des droits fondamentaux des peuples, sous leurs différentes formes, un impératif se dégage clairement : celui de créer et de consolider le droit capable d'exprimer, en des termes équitables et légaux, l'actuelle interdépendance des nations en ce qui concerne l'utilisation et la défense des facteurs écologiques et des ressources physiques de l'humanité.

M. Pintasilgo (Portugal)

L'inclusion dans une future convention relative au droit de la mer de principes comme celui du "patrimoine commun de l'humanité" et d'un système d'exploitation d'une zone maritime importante sur la base de ce principe, et la recherche de solutions juridiques visant à une plus juste redistribution, à l'échelle mondiale ou régionale, des ressources naturelles biologiques ou non, constituent des précédents significatifs pour l'avenir des normes régissant les relations internationales et un pas positif dans la voie de l'établissement d'un nouvel ordre mondial. C'est dans cet esprit que le Gouvernement portugais, décidé à contribuer par tous les moyens à sa disposition à l'établissement d'un ordre maritime plus juste, a proposé que Lisbonne devienne le siège d'une des institution prévues par la future convention, car mon gouvernement veut faire tout son possible pour établir un ordre maritime plus juste.

Les réflexions que nous ont inspirées les années 70 nous permettent d'envisager avec espoir la prochaine décennie. La grande tâche de ces prochaines années est, à notre avis, l'instauration d'un nouvel ordre international qui transcende une dimension exclusivement économique et politique pour toucher aussi les plans social, culturel et de l'information. Il ne s'agit pas d'une réorganisation plus ou moins technocratique des systèmes d'échanges économiques et commerciaux entre les nations. A ce niveau, il serait urgent d'adopter des attitudes mentales hardies et pleines d'imagination et de transformer les structures de façon à intégrer les facteurs que l'époque de la domination de l'idéologie de l'industrialisme a laissés de côté.

De telles attitudes et de telles transformations semblent être nécessaires sur deux fronts.

Il s'agit, en premier lieu, de découvrir de nouveaux modèles pour les sociétés postindustrialisées. Contrairement à certaines idées, généreuses à court terme, mais malthusiennes à moyen terme, nous croyons que la contribution spécifique des pays riches et hautement industrialisés est aujourd'hui indispensable à l'évolution de l'humanité. De même que la machine à vapeur a été à l'origine d'une nouvelle compréhension des phénomènes de l'énergie et du travail, de même, aujourd'hui, il nous faudrait non pas nécessairement découvrir quelque chose de nouveau, mais percevoir le concept d'un modèle de rapports socio-culturels, et décanter les acquisitions les plus significatives de l'ère de l'industrialisation.

M. Pintasilgo (Portugal)

Un tel modèle suppose l'abandon de l'égoïsme institutionnalisé et la recherche délibérée d'objectifs sociaux et culturels susceptibles de se placer sur un plan différent de celui de la seule croissance économique.

Nous sommes profondément convaincus que c'est là que se situe la contribution vitale que les pays riches peuvent apporter au monde, à la présente phase de civilisation. Certains mouvements, bien que relativement marginaux, que ce soit dans le domaine technique - en particulier dans celui de l'énergie - ou dans le domaine des rapports humains - surtout les mouvements féministes - nous montrent déjà la voie à suivre. Il faut mettre l'accent sur les découvertes de nature humaine et sociale, outre celles de la science et de la technique.

Le changement d'attitudes que le nouvel ordre économique international suppose de la part des pays pauvres sera tout aussi radical et exigeant. Nous devrons rechercher une plus grande possibilité de dialogue, sans manquer de fermeté dans la défense de positions justes,et choisir un pragmatisme sain qui ne soit pas limité, au départ, par un radicalisme verbal dans lequel notre impuissance nous conduit si souvent. Nous devrons surtout redécouvrir qu'un ordre plus juste ne dépend pas seulement de la tolérance, de la compréhension et des "concessions" des riches vis-à-vis des pauvres - que chaque pays pauvre prétend, à sa façon, obtenir pour lui-même - mais qu'il doit reposer aussi sur la clarté de nos intentions, sur les conquêtes et les réalisations auxquelles nous serons parvenus dans nos propres pays.

Nous perdrions toute possibilité de dialogue au sein de la communauté des nations si, en parlant d'un nouvel ordre international plus juste, nous étions en train en même temps de bâtir un ordre intérieur plus injuste.

Nous pouvons affirmer dès maintenant que l'expression si fréquemment utilisée de solidarité mondiale traduit une nouvelle sensibilité vis-à-vis de la coopération internationale et implique un nouveau type de liens entre les peuples et les nations.

Il est grand temps de mettre un terme à l'injustice qui consiste à faire fi des vastes capacités créatrices de tant de peuples qui, végétant à la limite de la survie, sont encore loin de pouvoir profiter du patrimoine des connaissances intellectuelles, scientifiques et technologiques de l'humanité.

M. Pintasilgo (Portugal)

Pour progresser dans la voie du développement humain, de la paix, de la sécurité et de l'équité économique, il ne faut pas oublier la difficile réalité objective que, dans ses différentes manifestations, constitue le monde divisé actuel. Il faut reconnaître aussi que la communauté des nations se trouve encore éloignée, dans l'esprit, la pratique et même les intentions, d'une bonne volonté véritable. Et bien que les idéalismes excessifs n'aient pas leur place ici, nous considérons cependant qu'il existe un large champ de convergence d'intérêts et de profits, qui pourrait permettre, dans un climat de souplesse et de transactions, de commercer à donner corps aux aspirations légitimes d'une vie internationale plus juste et plus structurée. C'est précisément cette tâche décisive que la présente période semble imposer aux Nations Unies. Evitant l'isolement ou la radicalisation, il leur faudra créer les mécanismes de rencontre et de discussion, perfectionner les systèmes et les principes qui peuvent les structurer et leur donner une force concrète, mettre d'accord et rendre dynamiques les volontés politiques qui rendent possibles leur progrès et procéder à l'examen critique des modèles de développement présents ou proposés.

L'Organisation des Nations Unies a donc pour tâche d'accepter le défi de cette ère nouvelle, sous peine de ne plus jouer qu'un rôle secondaire et de devenir incapable de s'acquitter de la tâche historique qui, aujourd'hui, exige toute la lucidité et la sagesse des nations.

Mme Pintasilgo (Portugal)

La ligne du consensus, bien que difficile, n'est pas irréalisable, car - tout le monde le sait très bien - l'autre solution est inquiétante et n'a pas de clarté morale. C'est pour cela que la prise de conscience de la nécessité d'un nouvel ordre international - politique, économique, social et culturel -, bien qu'à ces débuts, gagne de l'ampleur. Et bien qu'il s'agisse d'un objectif lointain, proche de l'utopie, nous ne devons ni l'abandonner ni y renoncer; en effet, d'autres batailles entreprises par notre Organisation - comme celle de la décolonisation - semblaient au début impossibles ou insensées et ne représentaient qu'un pari sur l'avenir.

Il ne s'agit pas seulement d'un changement de notre mode de vie, ni d'un nouveau pragmatisme dans les rapports entre peuples et pays, ni même d'une simple stratégie de survie internationale. Il s'agit surtout d'un besoin impératif pour tous de façonner, avec patience, dans la fraternité et à la lumière de notre condition humaine le visage moral qui manque tellement dans les rapports entre nations.

Dans ce visage, l'on pourra alors retrouver le profil de l'homme des temps nouveaux, capable de justifier l'espoir de voir la civilisation humaine s'engager dans une ère nouvelle.

On ne peut donc pas parler en termes mondiaux sans affirmer explicitement l'homme au singulier. Car c'est l'homme qui est l'alpha et l'omega de tout développement, de tout acte culturel, de toute conception politique. La caution des libertés de chaque homme n'est plus un problème limité, c'est un problème mondial.

J'appartiens à un pays pauvre et petit, un pays qui, depuis le 25 avril 1974, a indissolublement lié la liberté de chaque Portugais à la solidarité active avec tous les peuples du monde.

Le Portugal a, pendant des siècles, vécu cette solidarité par-delà les mers et les continents. Aujourd'hui, les ambiguïtés de l'histoire sont dépassées et, dans sa vie quotidienne, dans l'espace et dans la place qui est la sienne, mon pays vit, expérimente et construit sa part de nouvelle solidarité mondiale qui se dégage. Il n'est donc pas étonnant que l'un de ses poètes contemporains exprime métaphoriquement les liens qui unissent le peuple portugais à l'humanité

Mme Pintasilgo (Portugal)

tout entière. Je voudrais, en conclusion, le citer comme un témoignage de nos sentiments :

"Le soleil illumine mon village
De plusieurs angles.
Nouvel angle, nouvelle idée,
D'autres degrés, d'autres raisons.
Car les hommes de mon village
Se comptent par centaines de millions.
Mon village est tout un monde.
Le monde entier m'appartient.
C'est là où je me rencontre et me confonds
Avec des gens de partout
Car j'appartiens à tout le monde."

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

M. FISCHER (République démocratique allemande) (parle en allemand; interprétation d'après un texte anglais fourni par la délégation) : Je vous prie, Monsieur le Président, d'accepter mes félicitations à l'occasion de votre élection à ces hautes fonctions. Nous sommes particulièrement heureux, étant représentant d'un pays avec lequel nous avons des liens amicaux, de vous voir assumer la présidence de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale. Je vous souhaite, ainsi qu'au Secrétaire général M. Kurt Waldheim, plein succès dans votre tâche lourde de responsabilités.

Nous saluons le nouveau Membre de l'Organisation des Nations Unies, Sainte-Lucie.

Je tiens également à adresser à la délégation de la République populaire d'Angola nos sincères condoléances à l'occasion du décès du Président Antonio Agostinho Neto, grand révolutionnaire et homme d'Etat éminent de l'Afrique.

A la présente session, tout comme aux sessions précédentes, l'Assemblée générale des Nations Unies est particulièrement appelée à s'occuper de la lutte pour la paix et la sécurité. Certes la situation à cet égard se présente de